

AR-0261-2026

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE DE RÉDACTEUR AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DÉROGATOIRE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE MAIRIE

(Articles L 523-1 et L 523-5 du Code Général de la Fonction Publique)

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 modifié relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion en date du 9 janvier 2024 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne ;

Considérant que sont inscrits sur la liste d'aptitude relative à la promotion interne pour l'accès au grade de rédacteur, sans contingentement, par la voie du choix, les agents relevant d'un grade d'avancement dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, comptant au moins 4 ans de services publics effectifs dans les fonctions de secrétaire général de mairie et exerçant ces mêmes fonctions dans une commune de moins de 2000 habitants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - La liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne dérogatoire des secrétaires généraux de mairie est établie au **1^{er} avril 2026**, et comporte **15 agents** conformément au tableau annexé au présent arrêté.

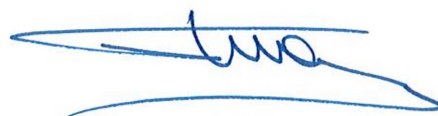
ARTICLE 2 - Les personnes inscrites sur une liste d'aptitude d'accès à un grade de la fonction publique territoriale peuvent demander la délivrance d'une attestation d'inscription sur la liste d'aptitude considérée pour faire valoir à tout moment la validité de leur inscription sur ladite liste.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux⁽¹⁾ dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 31 mars 2026

Le Président,

A blue ink signature, appearing to read 'Didier MAU', is written over a horizontal line.

Didier MAU

*Président de la Communauté de
Communes Médoc-Estuaire*

RÉCEPTIONNÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

PUBLIÉ LE :

(1) Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les 2 mois à compter de la présente publicité, par courrier adressé au Tribunal administratif de Bordeaux ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr

**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE DE RÉDACTEUR
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DÉROGATOIRE
DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE MAIRIE
POUR L'ANNEE 2026**

ACHILLE MARION	MAIRIE DE SOUSSAC
CAMBLONG CATHERINE	MAIRIE D'ISLE-SAINT-GEORGES
CHOLLET SIHAM	MAIRIE DE BRANNENS
DELANOUE ANGELIQUE	MAIRIE DE GUILLAC
DENOM-TOSELLI KARINE	MAIRIE DE SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE
GOMEZ GUYLAINE	MAIRIE DE BOMMES
HOFFMANN FLORENCE	MAIRIE DE MASSUGAS
LAESSER CELINE	MAIRIE DE LE TEMPLE
LECOEUVRE AXELLE	MAIRIE DE POMPEJAC
LIRA EVE	MAIRIE DE SAINT-YZANS-DE-MEDOC
LOSSE-MULLER MARIE-CHRISTINE	MAIRIE DE SAINT-SEVE
MOUNIER EVE	MAIRIE DE CASTELVIEL
PLANA MARIE-LAURE	MAIRIE DE PUJOLS-SUR-CIRON
SASSOUBRE-CASSIES SABINE	MAIRIE DE CESSAC
THONNEL VIRGINIE	MAIRIE DE GENERAC